



Divorce de mes parents: témoignage neutre?

Par **myriam_old**, le **29/08/2007** à **10:01**

Bonjour à l'équipe d'Experatoo,
Voilà, j'aurai besoin d'un éclaircissement à propos de mon implication dans la procédure rnde divorce de mes parents. Je vais tenter un "très" rapide résumé de la situation:
mes parents sont en procédure de divorce depuis 4 ans. Ils vivent séparémt depuis cette rnpériode, mon père avait été obligé de quitter sur le champ le domicile conjugal, sur demande de ma mère au juge. Mon père ayant une maitresse(avec qui il est toujours) A l'époque, le juge a également décidé du montant de ma pension alimentaire (je suis étudiante) et une autre pour ma mère, car elle ne travaillait pas. A l'heure actuelle, ma mère a un très grand dossier contre mon père, avec témoignages à l'appui, également en ce qui concerne mon cas, car elle estime que mon père n'a pas été correct avec moi, n'a pas versé la pension comme il était prévu etc.. De mon coté, je ne supportais plus la situation et j'ai fait une dépression, j'ai été suivi par une psychologue(depuis c fini,heureusement,mais passons..) J'ai toujours expliqué à mes parents mon souhait de rester en dehors de tout cela, mais à l'heure d'aujourd'hui mon père me sollicite pour que je lui écrive un papier qui servirait à rétablir "la vérité sur notre situation": il me demande d'expliquer que j'habite avec mon ami depuis 2004, que mon installation a nécessité la prise d'un crédit(pour un frigo et un four)(à son insu a-t-il précisé),qu'en ce qui concerne les versements mensuels,je me suis toujours mis d'accord avec lui et que je refuse que cela soit discuté(car il a m'a "imposé" des versements dégressifs,car il avait des problèmes d'argent,q j'ai fini par accepté..),que j'ai pris un job d'étudiant et "l'ai gardé de mon propre chef"(car ma mère l'accuse de m'avoir forcé à travailler),que mes grands-parents paternels m'ont toujours aidé financièrement(ce qui est vrai),et il me demande que je lui envoie la copie des félicitations suite à l'obtention d'une partie de mes diplomes(pour se justifier par rapport au fait que ma mère l'accuse d'avoir mis en péril mes études, à cause de son absence, de ses pressions sur moi)(j'ai voulu à maintes reprises arreter mes études, étant à bout de forces..) Pour mes parents,je n'en soutient pas un plus que l'autre,je veux rester neutre(comme la Suisse:). Mais là,mon père me demande finalemt de témoigner en sa faveur,cela me parait évidemt.Qu'en pensez-vous?Moi je souhaite juste

rétablir certains faits financiers, pour le reste..Merci d'avance

Par **Upsilon**, le **29/08/2007 à 15:43**

Bonjour et bienvenue sur notre site !
Il s'agit d'une situation extrêmement compliquée pour vos parents et surtout pour vous.
Je comprend absolument parfaitement votre cas et je sais à quel point il n'est pas évident...
Malheureusement, il n'y a aucune solution miracle ni même juridique à votre problème. C'est à vous de savoir quels faits vous voulez apporter à l'instance, lesquels vous paraissent pertinents, etc...
Si vous souhaitez garder votre neutralité, je pense que le plus simple serait d'entrer en contact avec le juge, et de poser clairement votre situation. Surtout ne contactez pas l'avocat de l'un de vos parents, ils sont de parti pris inévitablement et seront de très mauvais conseil !
Le plus important pour vous est de garder votre intégrité morale, et de ne pas vous sentir mal à l'aise après avoir pris votre décision, quelle qu'elle soit. C'est une situation pénible, et, malheureusement, vous en faites les frais.
Pensez d'abord à vous et à l'attitude que vous aimeriez adopter si il s'était agit d'étrangers. Si vous tenez à rétablir certains faits, alors faites le.
Attention toutefois à ne rien déformer ou à ne pas dissimuler de vérité.
Avant toute chose, tentez de contacter le juge chargé du dossier et tentez de prendre rendez vous avec cette personne.
Bon courage dans cette procédure longue et épuisante.
Tenez nous au courant de son évolution si vous le pouvez,
Cordialement,
Upsilon.

Par **myriam_old**, le **29/08/2007 à 20:29**

Bonsoir Upsilon,
Tout d'abord, merci de votre réponse. Et rapide de plus. Contacter le juge était dans mes projets, et je suis contente que vous m'ayez appris que je peux le faire en toute liberté. J'ai cependant décidé pour commencer, de demander une trêve à mes parents en ce qui me concerne. J'ai demandé à ma mère de retirer tout le dossier constitué à mon sujet par rapport à mon père, ce qu'elle a accepté de faire, pour me protéger. Sans condition. Bien que j'ai rencontré certaines difficultés auparavant, je préfère en finir au plus vite, oublier tout cela, car je ne leur demande rien à tous les deux. Je suis maintenant (presque) indépendante financièrement (je viens de décrocher un contrat dans mon domaine pour fin septembre:) donc je ne tiens plus à débattre du passé. J'ai vraiment demandé à ma mère de ne faire apparaître mon nom sous aucun prétexte dans leur divorce, ni de reparler de pension ou autre problème. Elle m'a promis qu'elle ferait cela pour moi. En ce qui concerne mon père, pour le moment, il m'en veut de ne pas lui fournir des "justificatifs", et m'accuse de toutes sortes de choses, de complot entre ma mère et moi contre lui etc, malgré ce que je viens d'évoquer ci-dessus (retrait du dossier..) Ce qui est tout à fait ridicule. Il dit cela car la vraie question sous-jacente à tout cela est le partage d'un bien commun (leur maison) dans lequel il va y "laisser des plumes" j'en suis sûre. Bien que cette situation m'accable autant que lui, je ne peux rien y faire. Je ne veux être ni juge ni témoin dans cette affaire qui est la leur. Je ne souhaite en aucun cas écrire quoi que ce soit pour la procédure à l'un comme à l'autre. Est-ce que cela vous paraît être une bonne solution si ma mère fait ce qu'elle m'a dit? Est-il possible de tout retirer de cette façon bien que tous les papiers soient déjà en possession du juge (j'imagine)? Ou bien dois-je quand même contacter le juge? Je souhaite également écrire à chacun d'eux une même lettre (personnelle, pas pour la procédure), confirmant mes souhaits à ce sujet. Merci encore de votre intérêt et de votre gentillesse. Très cordialement, Myriam.

Par **Upsilon**, le 30/08/2007 à 08:39

Bonjour, heureux de vous relire.
Ce choix vous appartient personnellement et à nul autre, je pense (n'étant pas expert en procédure civile je ne peux pas vous le confirmer a 100 %), que personne ne peut vous forcer à témoigner ou apporter des pièces devant le juge. La meilleure solution reste à mon avis de prendre contact avec le juge afin de débattre de tout cela, ou si vous sentez que c'est impossible de prendre rendez vous, au moins tentez de lui écrire par recommandé afin d'avoir une preuve de vos écrits. Concernant la lettre commune à vos deux parents, je vous conseille de procéder de la même façon (par recommandé avec accusé réception), mais je comprend aussi qu'envoyer un recommandé à ses propres parents ne soient pas choses évidente, et pourrait être mal interprété. Je souhaite de tout coeur que votre mère tienne parole dans cette procédure. Au nom de toute l'équipe Experatoo je vous renouvelle tout mon soutien dans cette procédure, n'hésitez surtout pas à poser toutes les questions que vous souhaitez éclaircir. A bientôt je l'espere, Upsilon.